



04033249

Tribunal de Commerce de Tournai

déposé au greffe le 19 FEV. 2004

Greffe

Dénomination : **"ADVANCED DIGITAL NETWORKS"**

Forme juridique : société privée à responsabilité limitée

Siège : 7500 Tournai, rue Saint Martin, 57

N° d'entreprise : 0466377879

Objet de l'acte : **Modifications aux statuts**

D'un acte reçu par le Notaire Philippe Dupuis de résidence à Gosselies actuellement Charleroi, le vingt-six janvier deux mille quatre, dûment enregistré au deuxième bureau de l'enregistrement à Charleroi, aux droits de vingt-cinq euros, il résulte que

L'assemblée générale extraordinaire de la société privée à responsabilité limitée «ADVANCED DIGITAL NETWORKS » en abrégé « A .D.N » ayant son siège social à Tournai section de 7500 Tournai, rue Saint Martin, 57, constituée aux termes d'un acte reçu par le Notaire soussigné, le dix-huit juin mil neuf cent nonante-neuf, publié aux annexes du Moniteur Belge du dix juillet suivant sous le numéro 990710-539

Composée de l'ensemble des associés représentant l'intégralité de l'avoir social, étant

1 / Monsieur Roman WACNIK, de nationalité belge, né à Pyskowice (Pologne), le douze juillet mil neuf cent soixante et un, époux de Madame Malgorzata WILIM, domiciliée à Charleroi, Boulevard Jacques Bertrand, 23/3.
Titulaire de deux cent trente parts sociales

2 / Monsieur Grzegorz WACNIK, de nationalité belge, né à Pyskowice (Pologne), le vingt-deux décembre mil neuf cent soixante-quatre, époux de Madame Emilia, Malgorzata BADENSKA, domicilié à Charleroi section de Ransart, rue du Petit Sablon, 59
Titulaire de deux cent trente parts sociales

3 / Monsieur Jean-Louis, Camille, Auguste DEBLIQUY, employé, né à Mons, le trente et un août mil neuf cent soixante-sept, époux de Madame Gina GIANNONE, domiciliée à Leuze-en-Hainaut section de Pipaix, rue des Fourches, 23
Titulaire de deux cent quarante parts sociales

4 / Monsieur Stéphane GHYSELEN, né à Tournai, le cinq août mil neuf cent septante et un, célibataire, domicilié, rue Camelinat, 93 à 59690 Vieux Condé (France)
Titulaire de cent parts sociales

5 / Monsieur Luc BIZET, né à Charleroi le vingt-quatre mai mil neuf cent soixante et un, époux de Madame DE NARDI Rose-Marie, domicilié chemin de Velaine, 71A à Jemeppe-sur-Sambre
Titulaire de deux cents parts sociales

A l'unanimité a pris les résolutions suivantes

TRANSFORMATION EN EUROS – PARTS SOCIALES - AUGMENTATION DE CAPITAL

L'assemblée décide à l'unanimité de transformer le capital de un million de francs (1.000 000.-) en vingt-quatre mille sept cent quatre-vingt-neuf euros trente-cinq cents (24 789,35) et de supprimer la valeur nominale des parts sociales

A l'avenir le capital social sera représenté par mille parts sociales (1 000.-) sans désignation de valeur nominale représentant chacune un/millième de l'avoir social (1/1.000ième)

Ensuite l'assemblée décide à l'unanimité d'augmenter le capital de la société de deux cent dix euros soixante-cinq cents (210,65 euros) par incorporation de réserves à due concurrence pour le porter de vingt-quatre mille sept cent quatre-vingt-neuf euros trente-cinq cents (24 789,35 euros) à vingt-cinq mille euros (25 000 euros)

L'article 6 des statuts devient donc

« Le capital de la société est fixé à la somme de vingt-cinq mille euros (25.000,- euros) représenté par mille parts sociales (1 000 -) sans désignation de valeur nominale représentant chacune un/millième (1/1.000ième) de l'avoir social »

ADAPTATION AU CODE DES SOCIÉTÉS

L'assemblée décide à l'unanimité de supprimer dans les statuts toutes les références aux lois coordonnées sur les sociétés commerciales et d'adapter les statuts au code des sociétés, en conséquence

- a l'article 2 des statuts, l'abréviation « S P R L » devient « SPRL »
- à l'article 11 premier alinéa des statuts, les mots « Conformément à l'article 130 des lois coordonnées sur les sociétés commerciales » deviennent « Conformément au code des sociétés »
- à l'article 14 dernier alinéa des statuts, les mots « huit jours » deviennent « quinze jours »
- à l'article 18 alinéa deux des statuts, les mots « , aux articles 77 et suivants des lois coordonnées sur les sociétés commerciales » deviennent « , au code des sociétés »
- à l'article 19 alinéa deux, les mots « de l'article 77bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales » deviennent « , du code des sociétés »
- à l'article 22 des statuts, les mots « , aux lois coordonnées sur les sociétés commerciales » deviennent « au code des sociétés »

Certifié conforme

Annexes , expédition
statuts mis à jour

Philippe DUPUIS
NOTAIRE
RUE DES DEPORTES 2B
6041 GOSSELIES
Tél. 071 35 35 15
Fax 071 35 38 67